

Centre national de la fonction publique territoriale

Arrêté du 15 janvier 2018 portant ouverture de concours (un concours externe et un concours interne) pour le recrutement dans le cadre d'emplois des conservateurs territoriaux du patrimoine (session 2018)

NOR : FPTC1801382A

Par arrêté du président du Centre national de la fonction publique territoriale en date du 15 janvier 2018, des concours (un concours externe et un concours interne) pour le recrutement dans le cadre d'emplois des conservateurs territoriaux du patrimoine sont ouverts par le Centre national de la fonction publique territoriale au titre de l'année 2018. Ils sont organisés par l'Institut national du patrimoine pour le compte du Centre national de la fonction publique territoriale.

Les épreuves d'admissibilité se dérouleront dans un centre d'examen en région parisienne du 21 au 24 août 2018 pour les spécialités ouvertes. Des centres d'examen supplémentaires pourront être créés pour les candidats résidant dans les DROM-COM après réception des candidatures à chacun des concours.

Les demandes d'inscription doivent être impérativement effectuées sur les formulaires d'inscription réalisés par l'Institut national du patrimoine et qui portent le timbre des deux établissements. Ces dossiers sont disponibles au Centre national de la fonction publique territoriale (Siège) ainsi qu'à l'Institut national du patrimoine.

Le retrait des dossiers de candidature est fixé entre le mardi 3 avril et le vendredi 27 avril 2018, dernier délai. Ces dossiers pourront être retirés, soit directement auprès du Centre national de la fonction publique territoriale (Siège) ou de l'Institut national du patrimoine, soit par demande adressée par voie postale, au plus tard le vendredi 27 avril 2018, le cachet de la poste faisant foi et accompagnée d'une enveloppe grand format (A4) affranchie au tarif en vigueur pour un envoi de 250 grammes environ, libellée aux nom et adresse du demandeur.

Les dossiers pourront également être téléchargés sur le site internet de l'Institut national du patrimoine (<http://www.inp.fr>) entre le 3 avril et le 27 avril 2018.

Les dossiers de candidature devront être, soit déposés (du lundi au vendredi de 10 heures à 12 heures), soit postés à l'Institut national du patrimoine, au plus tard le 27 avril 2018, le cachet de la poste faisant foi. L'adresse de l'Institut national du patrimoine est la suivante :

Institut national du patrimoine, service des concours, 2, rue Vivienne, 75002 Paris.

Les concours externe et interne sont ouverts par spécialité, comme suit :

Concours externe

Spécialité archives : 2 postes.

Spécialité monuments historiques et inventaire : 1 poste.

Spécialité musées : 5 postes.

Spécialité patrimoine scientifique, technique et naturel : 2 postes.

Concours interne

Spécialité archives : 1 poste.

Spécialité musées : 3 postes.

Spécialité patrimoine scientifique, technique et naturel : 1 poste.

La spécialité archéologie ne fait pas l'objet d'ouverture de postes aux concours externe et interne 2018. La spécialité monuments historiques et inventaire ne fait pas l'objet d'ouverture de postes au concours interne 2018.

Tous renseignements complémentaires, et en particulier les conditions de candidature, pourront être communiqués sur simple demande adressée au service des concours du Centre national de la fonction publique territoriale ou à l'Institut national du patrimoine.